

TON EMPLOI RAYONNANT À LA VILLE DE GRANBY

Contremaîtresse ou contremaître – bâtiments (2 postes disponibles)

DES DÉFIS ET DE LA STABILITÉ À LA VILLE DE GRANBY

Sous la direction de la cheffe ou du chef de la Division opérations (bâtiments et parcs), tu superviseras, dirigeras, coordonneras et contrôleras le travail du personnel sous ton autorité. Dans le cadre de ce poste **permanent**, tu seras responsable de l'entretien de tous les bâtiments, incluant des bâtiments spécialisés et des travaux de réfection de bâtiments et d'équipements. Tu seras également en charge des équipements dans les parcs et les terrains de jeux de la Ville. Tu verras à la planification des travaux d'entretiens préventifs et correctifs, le tout conformément aux normes, méthodes et procédures appropriées, dont celles du Code national du bâtiment, des règlements municipaux et provinciaux. Tu planifieras et coordonneras les activités spéciales de la Ville en collaboration avec le Service des loisirs, de la culture et du développement social. Tu superviseras et planifieras des travaux exécutés en sous-traitance. Tu rédigeras et coordonneras l'élaboration des devis et soumissions tout en participant au processus d'achat relié à ton secteur d'activité. Tu feras des recommandations en vue d'améliorer l'efficacité des équipes ou travaux. Tu accompliras toute autre tâche connexe à tes devoirs et responsabilités.

UNE ÉQUIPE POLYVALENTE AU SERVICE DE LA POPULATION

Granby recherche des personnes talentueuses, comme toi, qui voudront s'épanouir dans une organisation naturelle de plus de 600 collègues dynamiques. Granby valorise l'expérience humaine et t'offrira les défis que tu attends. Choisir de travailler pour la Ville de Granby, c'est contribuer fièrement au rayonnement de sa communauté.

DES CONDITIONS QUI TE SIMPLIFIENT LA VIE

- Salaire annuel entre 79 906 \$ et 98 265 \$ avec augmentation annuelle (échelle salariale 2023) ;
- Poste cadre de 40 h/semaine ;
- Horaire estival de 4 jours/semaine (vendredi de congé) pour 19 semaines ;
- Vacances : à discuter ;
- Congés maladie et pour raisons personnelles : 11 jours + 14 fériés ;
- Régime de retraite à prestations déterminées ;
- Assurance collective (avec assurance salaire) ;
- Remboursement d'activités sportives et de bien-être ;
- Accès à un service de télémédecine ;
- Programme d'aide aux employés et à la famille (PAEF) ;
- Accès gratuit au bain libre du Centre aquatique et au prêt de livres à la bibliothèque pour les non-résidents de Granby ;
- Stationnement gratuit sur place.

Tu feras partie de l'équipe de rotation des contremaîtresses et contremaîtres en disponibilité selon le calendrier de garde externe établi (1 semaine sur 7) avec prime de garde (\$).

UNE EXPERTISE QUI TE DISTINGUE

- Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en technologie du génie du bâtiment, de la mécanique du bâtiment, du génie civil ou dans un champ d'études approprié ;
- Être membre de l'Ordre des technologues professionnels du Québec ;
- Justifier une expérience minimale de 5 ans dans des attributions pertinentes, incluant la supervision de personnel et la gestion de budgets (le domaine municipal sera considéré comme un atout) ;
- Démontrer des aptitudes marquées en gestion d'équipes de travail, mobilisation et responsabilisation des équipes de travail ;
- Être habile en communication, à l'oral comme à l'écrit, tant avec l'équipe de travail qu'avec les intervenants internes et externes ;
- Avoir une connaissance de la réglementation en vigueur (CNESST, Code national du bâtiment, etc.) ;
- Avoir réussi le cours de sécurité sur les chantiers de construction (ASP) ;
- Détenir un permis de conduire valide et sans restriction ;

Un organisme qui t'accueille

La Ville de Granby applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les minorités visibles et ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Pour ces dernières, certaines mesures d'adaptation peuvent également être offertes pour le processus de présélection et de sélection, si elles le désirent.